MAIRIE DU FLEIX
24130

CONSIGNES

SALLE DES FETES

Pour toute location ou prêt de la salle des fêtes, un correspondant sécurité devra être désigné par le locataire et devra recevoir les consignes de sécurité de la part du correspondant de la municipalité.

A l'arrivée et au départ :

ECLAIRAGE :

- Voir les consignes d'utilisation ci-jointes.

POUBELLES :

- Verres à mettre au point verre au bout de la place de la mairie
- A mettre dans les containers situés derrière la salle près du local rangement :
  - sacs jaunes pour le tri sous l'évier du bar (papier, carton, bouteilles, boîtes métal (canettes, conserves rincées).
  - sacs « noirs » : serviettes et nappes sales, détritus, assiettes et verres en plastiques

NETTOYAGE : avant la restitution des clés :

- Sol balayé, évier et coin bar nettoyés, toilettes nettoyées
- Entrées / sorties extérieures nettoyées, papiers et objets divers ramassés
- Portes fermées à clé ***(vérifier)***
- Aucune fixation, collée ou punaisée, ne doit se faire sur les murs ou les portes dans l'ensemble de la salle et des annexes.

ESPACE TRAITEUR :

Ce n'est pas un local cuisine.

Il est absolument interdit d'y introduire tout matériel de cuisson.

- Vous pouvez y entreposer vos plats préparés.
- Vous avez un point d'eau potable avec plonge.
- Le sol carrelé doit être nettoyé à la serpillière.

RANGEMENT DU MOBILIER :

- Les tables seront rangées sur chariots, par 20 tables, après nettoyage à l'éponge (pas d'éponge grattoir)
- Les chaises seront empilées par 12 dans le local rangement ; à noter qu'il y a un chariot de transport pour les chaises.
- Suivre le plan de rangement situé dans le local.

Toute dégradation doit être signalée à la mairie lors de la remise des clefs.